



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE **CONTREMAÎTRE VITRIER**



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

Dans l'entreprise de vitrerie, les contremaîtres vitriers assument la responsabilité pour la production technico-artisanale. Sur le chantier, ils supervisent des travaux de pose plus conséquents et exigeants. En général, ils gèrent plusieurs collaborateurs.

Les contremaîtres vitriers :

- - gèrent et supervisent la production et sont capables d'exécuter des façonnages de verre exigeants de manière autonome. Ils assurent l'entretien des machines.
- - supervisent la pose sur les lieux et sont capables d'exécuter des travaux de pose exigeants de manière autonome.
- - gèrent des collaborateurs, garantissent le respect des prescriptions sur la sécurité au travail et de la protection de l'environnement.
- - forment des apprentis.
- - sont à même, lors d'un entretien avec le client, de recueillir les informations nécessaires à un ouvrage et d'effectuer de simples calculs de prix.
- - recensent les détails nécessaires sur les lieux et se basent sur ces derniers pour planifier l'exécution technique et coordonner les travaux avec d'autres artisans.
- - garantissent, avec une préparation du travail adéquate, les processus pour la production en atelier et la pose sur les lieux ainsi que la mise en place du personnel. Ils gèrent le matériel.

Suivant la forme et la grandeur de l'entreprise et ses intérêts, ils travaillent principalement dans la production de verre, dans la pose sur les lieux ou dans les deux secteurs. La pose de verre peut avoir lieu dans différents environnements professionnels, chez une clientèle privée exigeante et allant jusqu'au gros œuvre. Les ouvrages plus conséquents sont généralement exécutés par plusieurs corps de métier. Les contremaîtres vitriers/ères coordonnent leurs travaux avec ceux des artisans opérant avant ou après eux.

Dans leur travail, ils veillent à la qualité et à un déroulement sans faille. Les contremaîtres vitriers disposent des plus hautes compétences techno-artisanales dans l'entreprise. Ils sont capables d'exécuter tous les travaux exigeants et d'instruire les collaborateurs dans l'ensemble des techniques de travail. Avec leur grand savoir-faire et leur gestion autonome des travaux, ils contribuent essentiellement au succès de l'entreprise.

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.*

---

<b>Objectif</b>	Obtenir le brevet fédéral de contremaître vitrier. Ce brevet donne également accès aux cours du diplôme fédéral de maître vitrier.
<b>Condition d'admission</b>	<p>- Avoir, au moment de l'examen, un CFC de vitrier et 3 années d'expérience de vitrier, ou</p> <p>- Avoir, au moment de l'examen, un CFC apparenté et 4 années d'expérience de vitrier,</p> <p>ou</p> <p>- Avoir, au moment de l'examen, un CFC autre et 5 années d'expérience de vitrier.</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.</p> <p>Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.</p>
<b>Matériel informatique</b>	<p>Connaissances MS Office (Word, Excel, Outlook).</p> <p>Détenir un ordinateur portable.</p>
<b>Certification</b>	Brevet fédéral de contremaître vitrier.
<b>Frais d'inscription</b>	<p><i>Prix sous réserve de modifications</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i></li><li>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i></li><li>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i></li><li>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i></li><li>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i></li><li>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i></li><li>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></li></ul>
<b>Frais d'examen</b>	Septembre 2021
<b>Aide financière</b>	<p>Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).</p> <p>Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile</p> <p>Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction</p>
<b>Durée</b>	<p>2 samedis par mois, quelques vendredis et 2 cours-bloc de 1 semaine.</p> <p>Dans la mesure du possible les périodes de vacances sont libres de cours.</p>
<b>Dates</b>	Début septembre 2019 à fin juin 2021
<b>Délai d'inscription</b>	15 avril 2019

# Informations sur le cours

---

Renseignement et  
inscription

Coordonnées en haut de la page

## Branches, thèmes

- Technologie du verre, applications et matières auxiliaires  
104 périodes
- Normes verre  
16 périodes
- Applications pratiques (ferrements, collage UV, techniques de fixation et de pose)  
28 périodes
- Processus de fabrication  
28 périodes
- Electro-Mécanique  
16 périodes
- Dessin technique / Relevé de mesures  
48 périodes
- Autocad, Traçage  
24 périodes
- Etablissement de devis / Rendement chantier / Planification  
32 périodes
- Droit  
16 périodes
- Sécurité au travail / Protection de l'environnement  
16 périodes
- Conduite du personnel  
16 périodes
- Travaux pratiques d'approfondissement en atelier  
32 périodes
- Préparation aux examens  
4 périodes

**Total de périodes : 380**